
De: VIENNET Hervé - DIRCE/SREX Lyon/DV net@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: Re: Arrêt PLU - SAINT MARCEL LES VALENCE - Personnes Publiques Associées
À: - Groupe 1
Objet:

Bonjour,

Conformément à la réunion en mairie en date du 22 mars, et suite à la lecture du projet de PLU transmis, la DIRCE / District de Valence (service gestionnaire des Routes Nationales) rappelle simplement que d'éventuelles dérogations à la loi Barnier n'entraîneraient aucune compensation des diverses nuisances routières de la part de la DIRCE.
Bien cordialement.

Hervé VIENNET
DIRCE / District de Valence
Gestion au quotidien des Routes Nationales

Le 27/07/2022 10:06, > dgs a écrit :

> Mesdames et Messieurs,
>
> J'ai l'honneur de vous informer que par délibération en date du
> 04/07/2022, le Conseil Municipal, a arrêté le projet de révision du
> P.L.U de la Commune de Saint Marcel lès Valence (26320).
>
> Conformément à l'article L153-16 du code de l'urbanisme, je vous
> transmets un dossier du projet de PLU arrêté afin que vous me fassiez
> part de votre avis. Le dossier est téléchargeable en cliquant sur le
> lien suivant :
>
> [https://drive.google.com/drive/folders/1DXNTSxpIMhbrny1diVIKTWITOCbdxr](https://drive.google.com/drive/folders/1DXNTSxpIMhbrny1diVIKTWITOCbdxrCj?usp=sharing)
> Cj?usp=sharing
>
>
> Je vous rappelle que cet avis devra m'être transmis dans les 3 mois
> suivant la réception du dossier, passé ce délai, il sera considéré
> comme favorable.
>
> Vous voudrez bien en transmettre une copie à la direction
> Départementale des Territoires - Service Aménagement du territoire et
> Risques - Pôle Aménagement - ddt-pa-satr@drome.gouv.fr
>
> Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes
> salutations distinguées,
>
> Cordialement
>
> PS : un courrier postal avec Accusé Réception a été envoyé au siège de
> votre organisme.
>

> Directeur général des services
>
> 04 75 58 70 03
>
> BP 4 - 26320 Saint-Marcel-lès-Valence
>
> Ville de Saint-Marcel-lès-Valence
>
> _« le présent courriel ainsi que ses pièces jointes peuvent contenir
> des données personnelles. Les fichiers et traitement dont ils font
> l'objet sont effectués dans le respect de la loi relative à
> l'informatique , aux fichiers et aux libertés du 06 janvier 1978 ainsi
> qu'au règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
> n°2016/679 du 27 avril 2016, mis en application le 25/05/2018. Si vous
> souhaitez plus recevoir de courriels de notre part, vous pouvez nous
> en faire directement la demande. »_ __